

Délibération du conseil municipal

du 2 octobre 2008

n° 23

page 1/1

Rapporteur : **Madame Maryse LAVRARD**

OBJET : Subvention exceptionnelle à l'association La Base

Mesdames, Messieurs,

L'association La Base a pour objet la création, la promotion et la diffusion de spectacles, de manifestations culturelles et pédagogiques (ateliers de théâtre amateur pour adultes, stage de danse...).

Cette jeune association (mai 2006) crée et présentera dans le cadre de la saison Accord 2008-2009 une pièce de théâtre intitulée « XX ».

A cette occasion, une résidence de création à Châtellerault, du 1er au 20 août au Chillou d'Ozon, puis du 1er au 8 novembre au Nouveau Théâtre, est mise en place. Elle contribue à une sensibilisation au travail théâtral auprès de tous les publics.

La mise à disposition gratuite du chillou prévue antérieurement est devenue payante suite à la modification du règlement des salles communautaires

* * * * *

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux conventions de partenariat avec les associations,

VU l'article L 1611-4 du code de collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

VU la demande de subvention de l'association La Base en date du 4 juin 2008,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir la prochaine création de la compagnie et son accompagnement envers le public,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € (cinq cents euros) à l'association La Base.

Le montant de la dépense sera imputé sur le compte 33 / 6574 / 5100.

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le _____ n°

Publié en mairie

Le

La 1^{ère} adjointe

Maryse LAVRARD